

Master management des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (1^{ère} et 2^{ème} année)

Université de : Reims Champagne-Ardenne

Site de (adresse) : Faculté de Sciences Economiques, sociales et de gestion/ Campus Croix-Rouge – 57 rue Pierre Taittinger- 51100 REIMS

Intitulé de la formation : Master management des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (1^{ère} et 2^{ème} année)

Dates de la formation : de septembre à juin

Lieu de la formation : Faculté de Sciences Economiques, sociales et de gestion/ Campus Croix-Rouge – 57 rue Pierre Taittinger- 51100 REIMS

Courte description :

Dans le cadre de cette formation, les étudiant.e.s vont acquérir les compétences (savoirs, savoir-faire et savoir-être) pour créer ou reprendre la direction d'une entreprise de l'ESS. Ils vont disposer d'un socle de compétences en gestion des entreprises en 1^{ère} année de master (cours en majorité mutualisés avec les autres parcours type de la mention « Management Sectoriel ») et suivront davantage d'enseignements de spécialisation au cours de la 2^{ème} année.

Dès la première année de master, les étudiant-e-s ont la possibilité d'être en alternance au sein d'une structure de l'ESS. Cette possibilité se poursuit en 2^{ème} année de master. Le rythme est différent selon l'année du master :

- **1^{ère} année :** alternance possible dès début novembre jusque fin juin (**2 jours en structure – jeudi et vendredi**) avec 2 mois pleins (janvier-février). Pour les étudiant-e-s n'ayant pas trouvé d'alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation), il est possible de suivre le même rythme à l'aide d'une convention de stage (stage rémunéré).
- **2^{ème} année :** alternance possible dès le mois d'août. Le rythme passe à **3 jours par semaine en structure (du lundi au mercredi inclus)** dès septembre. Comme pour la 1^{ère} année, l'alternance peut être réalisée dans le cadre d'un apprentissage/ d'un contrat de professionnalisation ou d'un stage (rémunéré).

L'insertion professionnelle des étudiant.e.s de ce parcours est une priorité (il est prévu un besoin de 725 000 postes dans l'ESS d'ici 2025). Cette insertion peut être orientée vers la création d'une entreprise de l'ESS ou la reprise d'un poste de direction, de chargé de mission ou d'adjoint de direction auprès d'une entreprise de l'ESS. L'objectif est de favoriser le travail en équipe, la créativité, l'esprit « d'entreprendre autrement » de manière à faciliter l'insertion professionnelle des étudiant.e.s.

Ce parcours type est ouvert aux étudiant.e.s en formation initiale et continue.

Débouchés de la formation :

Le master management sectoriel -parcours management des entreprises de l'ESS- offre aux étudiant.e.s diplômé.e.s l'opportunité d'occuper plusieurs types de postes : direction d'association, chargé de mission pour le développement stratégique de la structure, poste de responsable administratif au sein d'une association/ coopérative ou mutuelle, entrepreneur.

Les codes ROME affiliés à ces débouchés sont les suivants :

M1302 : Dirigeant de SCOP (Petite et Moyenne entreprise)

K1403 : pour les directions des structures associatives.

Lien vers la page dédiée à ce diplôme sur le site internet de l'université (description détaillée, programme, modalités d'accès etc.) :

https://www.univ-reims.fr/formation/catalogue-de-formation/master-management-sectoriel,23515,38949.html?args=R9qFsCnMmKDtxCa17YTDkHVqaqbfYRXwwTnCVt2witCDUIiVoUdkeMDp%2AXGEGm2SMIhvMbuZ3_kOrRxvJlk6dOorIryuNioRCyFFyPAvhl9tCdwYdtHRwAvNC1tDg_H&formation_id=152

Stage/ alternance en entreprise prévu : les offres de stage/ contrats d'apprentissage ou alternance peuvent être envoyées dès fin mai/ début juin pour la rentrée universitaire prochaine.

Oui obligatoire

Dates du stage (année universitaire 2023-24) : la nouveauté porte sur l'alternance dès la 1^{ère} année master

- **1^{ère} année** : alternance possible dès début novembre jusque fin juin (**2 jours en structure – jeudi et vendredi**) avec 2 mois pleins (janvier-février). Pour les étudiant-e-s n'ayant pas trouvé d'alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation), il est possible de suivre le même rythme à l'aide d'une convention de stage (stage rémunéré).
- **2^{ème} année** : alternance possible dès le mois d'août. Le rythme passe à **3 jours par semaine en structure (du lundi au mercredi inclus)** dès septembre. Comme pour la 1^{ère} année, l'alternance peut être réalisée dans le cadre d'un apprentissage/ d'un contrat de professionnalisation ou d'un stage (rémunéré).

Autres collaborations possibles, le cas échéant (mémoire, projet...) : les étudiant.e.s doivent réaliser un mémoire professionnel en 2^{ème} année et 2 rapports (stage et recherche) en 1^{ère} année de master.

Date à laquelle contacter l'université au plus tard :

- pour les offres de stage en M2 : entre mars et juillet de l'année n-1
- pour les offres de stage en M1 : début septembre de l'année n

Contact à qui communiquer cette offre de stage (nom, prénom) :
Laëtitia LETHIELLEUX Mail : laetitia.lethielleux@univ-reims.fr

Contacts CRESS Grand Est : Maria GALLAND (m.galland@cress-grandest.org) et Virginie BETTELLI (v.bettelli@cress-grandest.org)